

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1725

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 12 L

À la fin de l'alinéa 4, après le mot :

« conditions »,

insérer le mot :

« cumulatives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.